



RESOLUTION EXCEPTIONNELLE DE LA XXXVI^e SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DU CAMES PRONONÇANT L'ADMISSION DE MADAME FLORENCE PIRON
AU GRADE DE CHEVALIER DE L'OIPA/CAMES
(ANNEE 2018)

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa XXXVI^e session ordinaire tenue à Cotonou, au Bénin, du 27 au 30 mai 2019,

- **Vu** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES) ;
- **Vu** l'Accord portant Création et Statuts de l'OIPA/CAMES, signé à Abidjan le 12 avril 2002, modifié ;
- **Vu** la **délibération spéciale** du Conseil de l'Ordre jugeant la production d'un dossier d'état civil non exigible lors de sa session du 5 avril 2006 à Libreville ;
- **Considérant** les services rendus à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en Afrique, notamment dans le cadre du CAMES et de son Plan Stratégique de Développement ;
- **Considérant** le rôle joué par Mme Florence Piron dans le partenariat avec l'Université Laval pour la mise en place du Dépôt Institutionnel du CAMES (DICAMES) ;
- **Vu** la délibération du Conseil de l'Ordre en sa session du 29 mai 2019 à Cotonou ;
- **Sur** proposition du Secrétaire Général, Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES ;

PRONONCE

L'admission au grade de **Chevalier** de l'OIPA/CAMES en faveur de Madame Florence PIRON, Professeur au Département de l'Information et de la Communication de l'Université Laval (Canada).

Fait à Cotonou, le 30 mai 2019

Visa du Grand Chancelier



Le Conseil



Pour un enseignement supérieur et une recherche de qualité
au service du développement des États membres.

